

Communiqué de Presse
Les parlementaires pour le vélo

Le club des élus nationaux pour le vélo, co-présidé par Guillaume Gouffier-Cha, présentait son actualité aux côtés des élus du club des villes et territoires cyclables. Avec plus d'une soixantaine de parlementaires, le club s'organise dans une logique transpartisane pour poursuivre son action de promotion du vélo dans tous les textes législatifs. Après une année 2020 exceptionnelle pour le vélo, après de nombreuses avancées dans le cadre législatif depuis 2017, nous poursuivons notre engagement pour que l'engagement de 9% de part modale soit atteint.

Des parlementaires Pro-vélo

Le Club des parlementaires est par essence transpartisan et a pour objectif de promouvoir l'utilisation du vélo comme mode de transport à part entière et dans toutes ses composantes – utilitaire, loisirs, tourisme, sport – en lui accordant un statut particulier dans les textes et projets législatifs. En ce début d'année, une large campagne d'adhésion a été lancée afin de consolider un mouvement national en faveur du vélo : le Club des élus nationaux pour le vélo compte à ce jour 67 parlementaires, 15 sénateurs et 52 députés à ce jour - de sensibilités variées, rassemblées par la conviction que le vélo est un mode de déplacement d'avenir, qui ne présente que des bénéfices, à déployer sur tous les territoires. Dans cette logique collective, Guillaume Gouffier-Cha, député du Val-de-Marne et Matthieu Orphelin, député du Maine-et-Loire co-président le club avec Marietta Karamanli, députée de la Sarthe, Florence Lasserre, députée des Pyrénées Atlantiques et Jacques Fernique, sénateur du Bas-Rhin. Les parlementaires pro-vélo s'appuient sur le club des villes et territoires cyclables, en échanges continus avec la FUB.

Une année 2020 exceptionnelle pour le vélo, favorisée par de nombreuses avancées dans le cadre législatif

En 2018, à l'occasion de la relance du club des parlementaires pour le vélo, nous espérions que 2018 soit l'année du vélo. Présenté le 14 septembre 2018 par le Gouvernement, le Plan vélo avait pour objectif de tripler la part modale du vélo pour atteindre 9 % en 2024 et comportait un fonds d'investissement doté de 350 millions d'euros, soit 50 millions par an pendant 7 ans, dans le but de cofinancer avec les collectivités locales des infrastructures pour assurer la continuité des pistes cyclables. En 2019, la LOM a comporté de très nombreuses avancées pour le vélo avec l'extension du « Forfait mobilité durable », l'apprentissage du vélo obligatoire à l'école primaire, la lutte contre le vol avec la création du Fichier national unique des cycles identifiés, et le renforcement des obligations de transport de vélos dans les trains. Par la suite, nous avons agi pour obliger la mise en place d'autocollants pour les angles morts des camions.

Avec ce cadre législatif favorable au vélo, en 2020 la crise sanitaire a vu l'explosion de la pratique, le vélo étant reconnu à plus d'un titre bon pour la santé. Dans le cadre du déconfinement, le renforcement du plan vélo avec l'appui de Pierre Serne, président du club des villes et territoires cyclables, notamment avec le dispositif coup de pouce vélo, et la parution des décrets de la LOM ont accompagné le boum de la pratique du vélo. Mais pour parvenir à l'objectif de 9% de part modale, nous devons continuer à agir tous ensemble.

Et c'est possible, car il reste de belles marges de manœuvre. Selon l'observatoire des territoires de l'ANCT, à partir de *l'enquête globale transport 2019*, le potentiel de report modal, c'est-à-dire la part des déplacements qui pourraient théoriquement être réalisés avec un autre moyen de transport que l'automobile est, à première vue, conséquente : on peut ainsi estimer que 8 % des déplacements en voiture pourraient être réalisés à pied et 35 % à vélo (moyenne nationale, mois de 1km pour la marche et moins de 4 km pour le vélo). Ces « réserves de report modal » concernent principalement les résidents des communes centres d'aires urbaines dont 9 % des déplacements motorisés pourraient être faits à pied et un peu moins de la moitié (43 %) à vélo ; elles restent néanmoins très importantes pour les résidents des autres types d'espace, y compris en dehors des aires urbaines (potentiel de report modal de 8 % vers la marche et 28 % vers le vélo). Les résidents des communes périurbaines sont ceux dont le potentiel de report modal est le plus faible (6 % vers la marche, 28 % vers le vélo) même s'il reste important.

Nos chantiers pour le vélo

Au niveau législatif, il reste plusieurs chantiers :

- Le projet de loi 4 D doit nous permettre d'ajuster le cadre d'interventions des collectivités, notamment sur des questions de sécurité comme l'angle mort, de reparler d'aménagement, et d'expérimentation.
- La Convention citoyenne pour le Climat (CCC) avait proposé des mesures pro vélo, en partie reprises dans le plan de relance avec l'augmentation du Forfait Mobilité Durable, mais également la réforme de la prime mobilité à la conversion et la mise en place d'un système de prêt de vélos pour les élèves. Le projet de loi CCC qui est présenté cette semaine en conseil des ministres pourra accueillir par amendements certaines mesures comme la généralisation du forfait mobilité durable, la diversification de la prime à la conversion, l'unification de la prime vélo à assistance électrique et l'amélioration de la sécurité
- Le Projet de loi Finances 2021 doit nous permettre également de revoir d'autres éléments, comme les modalités de subvention des vélos à assistance électrique, le cumul abonnement transports en commun et forfait mobilité durable ou le financement du savoir rouler.

Nous sommes également très attachés au développement d'une filière vélo, et notamment VAE en France. Avec les enjeux de réindustrialisation, le développement d'un moteur pour vélo électrique par Valeo, la relocalisation des cycles Mercier dans les Ardennes, nous devons tous pousser pour mettre les acteurs autour de la table pour développer une Team France du vélo.

Les parlementaires membres du club des élus nationaux pour le vélo se réuniront prochainement pour avancer sur ces différents chantiers.

En 2021 changeons de braquet, pédalons encore plus vite pour le vélo !

Contact presse
Florence Gall 0670856065
florence.gall@clb-an.fr